

Votants : 80  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 novembre 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 novembre 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2015

### HABITAT – PRET A 0% DE LA CAN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA BONIFICATION D'UN PRET D'ACCESSION A LA PROPRIETE

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Alain CHAUFFIER à Gérard GIBAUT, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Rabah LAICHOUR à Joël MISBERT, Jacqueline LEFEBVRE à Yvonne VACKER, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, Jacques MORISSET à Philippe MAUFFREY, Sebastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Eric PERSAIS, Patrick THOMAS à René PACAULT, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

#### **Titulaires absents :**

Amaury BREUILLE, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Adrien PROUST

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Sebastien PARTHENAY, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2015****HABITAT – PRET A 0% DE LA CAN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA BONIFICATION D'UN PRET D'ACCESSION A LA PROPRIETE**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 18 octobre 2010, la CAN a approuvé son PLH pour la période 2010-2015 comportant un programme de 11 actions et par délibération du 21 octobre 2013, l'ensemble des préconisations issues de l'évaluation du dispositif, notamment la mise en œuvre d'une action favorisant la primo-accession à la propriété (sous conditions) sur son territoire.

A ce titre, par délibérations du 16 décembre 2013, du 19 mai 2014 et du 15 décembre 2014, la CAN a décidé la mise en place d'un dispositif spécifique, « Le Prêt à 0 % de la CAN », en validant ses principes fondamentaux afin de :

- De développer une offre permettant aux familles aux revenus modestes d'accéder à la propriété sur l'ensemble des communes de son territoire,
- D'éviter une spécialisation du territoire communautaire selon les revenus des ménages et de leur structure familiale,
- D'équilibrer les tranches d'âges afin de favoriser, ou de développer, un fonctionnement optimum des équipements publics (écoles, ...).

A l'appui d'une part, des Conventions de partenariat signées avec les établissements bancaires et les professionnels de l'immobilier, notamment de leur Article 3 relatif aux modalités d'instruction et d'acceptation d'une demande d'un « Prêt à 0 % de la CAN », sur la base d'autre part, d'un taux de référence commun, « le taux de swap amortissable FGAS - Fonds de Garantie de l'Accession Sociale », permettant de calculer, pour chaque trimestre de l'année en cours, le montant de la subvention versée par la CAN aux établissements bancaires prêteurs pour compenser l'absence d'intérêts, et enfin, à partir des Attestations transmises par l'ADIL des Deux-Sèvres, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires concernés, un montant total de 5 798,74 € correspondant aux intérêts du « Prêt à 0 % de la CAN », détaillé dans le tableau ci-joint :

Demandeur	Adresse du projet	Type d'achat	Montant prêt CAN	Durée prêt CAN	Montant intérêt prêt CAN
Logement 1	34 rue Gaston Chéreau NIORT	Acquisition d'un logement HLM	14 000 €	14 ans	1 561,20 €
Logement 2	Lotissement " Les Champs Collet " SAINT-SYMPHORIEN	Neuf/Construction (lot n°27)	14 000 €	14 ans	1 561,20 €
Logement 3	Résidence " Les Hauts de Ribray " NIORT	Achat d'un logement neuf (lot n°104)	10 000 €	14 ans	1 115,14 €
Logement 4	500 route de Niort - AIFFRES	Achat d'un logement ancien	14 000 €	14 ans	1 561,20 €
<b>Total</b>	-	-	<b>52 000 €</b>	-	<b>5 798,74 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20151116-C44-11-2015-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier global de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-contre dans le cadre du dispositif du « Prêt à 0 % de la CAN »,
- Autoriser, à l'appui de l'offre d'émission de « Prêt à 0 % de la CAN », le versement en une seule fois, du montant respectif au profit de l'établissement bancaire du bénéficiaire sur pièces justificatives, notamment l'acceptation de cette offre de prêt par l'emprunteur,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 80  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**